## PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ACTON MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

Règlement numéro 349-2021

Abrogeant le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les congés fériés

#### **Préambule**

Attendu que le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de

fermeture du bureau municipal et les congés fériés;

Attendu que les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et des

congés fériés sont désormais décidés par résolution du conseil

municipal;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier, lors d'une

séance du conseil tenu le 7 septembre 2021;

### Conséquemment,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

# Article 2

Le présent règlement abroge le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les congés fériés.

### Article 3 – Entrée en Vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Heidi Bédard, Jean-Marc Ménard,
Directrice générale Maire
et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 7 septembre 2021

Présentation du projet de règlement donné le : 7 septembre 2021

Projet de règlement mis à la disposition du public le 8 septembre 2021 (site Internet)

Règlement adopté le : 4 octobre 2021 Entrée en vigueur le : 5 octobre 2021

Avis d'entrée en vigueur donné le : 5 octobre 2021